Image not found or type unknown

# Dégats lors d'une visite pour l'achat d'un bien immobilier

Par **LAURENCON CLAUDE**, le **18/05/2017** à **08:57**

lors d'une visite effectuée par un agent immobilier avec un éventuel acquéreur un objet (miroir)a été cassé.
Quelles sont les responsabilités entre l'agent immobilier et l'éventuel acquéreur(celui ci n'a pas donné suite à la promesse de vente)?
y a t'il une assurance qui couvre ce type de dégats?
merci de me renseigner

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés